



Solutions de
Télécommunications
Unifiées

Politique de commandite

1. Introduction

Cette politique de commandite précise le cadre général et les règles de gestion des commandites d'Orizon Mobile. Elle tient compte des objectifs stratégiques et de la réalité organisationnelle de l'entreprise.

2. Objectifs de la politique

En se dotant de cette politique, Orizon Mobile sera en mesure de :

- Fournir un cadre de décision et de gestion à l'équipe des communications d'Orizon Mobile qui administre le budget des commandites en assurant le respect des principes de transparence, de rigueur et d'équité;
- Établir des critères de sélection et des créneaux et les faire connaître aux organismes demandeurs;
- Positionner clairement l'engagement social d'Orizon Mobile;
- Faire des choix pertinents qui maximiseront les retombées pour Orizon Mobile et les organismes demandeurs ;
- S'assurer que les dons et commandites soient en accord avec la stratégie globale de l'entreprise et contribuent à l'atteinte des objectifs d'Orizon Mobile.

3. Terminologies

Commandite

La commandite est un partenariat acquis par un investissement en argent, en produits ou en services avec des organismes œuvrant dans les créneaux soutenus par Orizon Mobile. Elle implique une entente de visibilité assurant à Orizon Mobile un retour sur

investissement. La commandite a pour but de contribuer à l'amélioration du capital de la marque et au positionnement d'Orizon Mobile.

Note : La participation des actionnaires ou des employés d'Orizon Mobile à des événements visant uniquement le développement des relations d'affaires ne constitue pas une commandite.

4. Approche

Afin d'assumer sa responsabilité sociale, Orizon Mobile concentre son soutien autour de 2 créneaux majeurs soit **l'engagement communautaire et la promotion de l'activité physique.**

Orizon Mobile vise à s'associer à des événements :

- Dont la démarche et les valeurs rejoignent celles de l'entreprise ;
- Qui mettent en valeur et font rayonner la région qui les héberge ;
- Possédant ou étant susceptible de développer la notoriété de l'entreprise à l'échelle locale ou provinciale.

*Orizon Mobile ne contribue pas aux partis ou mouvements politiques, ni aux organisations religieuses.

5. Admissibilité

5.1 Critères généraux

- Les commandites octroyées doivent satisfaire aux exigences associées aux créneaux associés dans cette politique.
- L'organisme demandeur doit :
 - Tenir l'événement pour lequel il demande une commandite sur le territoire hébergeant une succursale d'Orizon Mobile ;
 - Démontrer une saine gestion ;
 - Ne pas être associé, ni son événement, à une cause religieuse ou politique.

Toute demande de commandite doit :

- Être présentée en remplissant tous les champs du formulaire prévu à cet effet au www.orizonmobile.com/commandites ;
- Être présentée dans un délai préalable de 60 jours.

5.2 Critères spécifiques aux commandites

Les événements commandités par Orizon Mobile se doivent de :

- Concorder avec le positionnement de l'entreprise ;
- Refléter les valeurs et la personnalité d'Orizon Mobile ;
- Accorder à Orizon Mobile une visibilité significative selon un plan d'échange dont la valeur est au moins équivalente à la contribution de l'entreprise ;
- Permettre la promotion de l'ensemble des produits et services d'Orizon Mobile ;
- Offrir un rayonnement d'envergure auprès d'une masse critique de gens ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs s'inscrivant dans le plan d'affaire d'Orizon Mobile ;
- Contribuer à la notoriété positive de l'entreprise Orizon Mobile.

6. La gestion des dons et commandites

6.1 Portée locale et provinciale

Le niveau local est le niveau privilégié dans la sélection des demandes. Ce territoire vise les régions couvertes par les succursales Orizon Mobile et plus précisément les villes et quartiers les hébergeant. Les événements grand public possédant une notoriété provinciale, mais situés hors des territoires visés, peuvent également être considérés.

6.2 Paliers de décision

Toute demande de commandites doit d'abord être présentée par en remplissant le formulaire de dons et commandites sur le site web d'Orizon Mobile. Une fois soumise, l'équipe des communications d'Orizon Mobile fera une première analyse et fera des recommandations d'acceptation ou de refus en fonction de la présente politique.

*Orizon Mobile se réserve le droit de refuser une demande même si l'organisme satisfait les critères de sélection. En raison du nombre élevé de demandes reçues, Orizon Mobile n'a d'autre choix que d'effectuer une sélection parmi les dossiers éligibles.

**Orizon Mobile se réserve le droit de déroger aux créneaux et aux critères énoncés précédemment dans des cas exceptionnels, et ce, à la discrétion de l'équipe des commandites.

6.3 Traitement des dons et commandites

Le processus de demande de dons et commandites comporte 6 étapes :

1. Réception de la demande : Le service des communications d'Orizon Mobile est le seul responsable du traitement des demandes de dons et commandites.

*Seules les demandes de dons et commandites soumises via le www.orizonmobile.com/commandites seront prises en considération. Les lettres et les circulaires ne seront pas traitées.

2. Analyse et recommandation : Le service de communications contacte, au besoin, l'organisme pour compléter l'information reçue, analyse et traite le dossier.
3. Un courriel de refus ou d'acceptation est envoyé à l'organisme demandeur.
4. Négociation d'une entente : Toute contribution doit faire l'objet d'un protocole d'entente.
5. L'exploitation d'une commandite : L'exploitation se traduit par des actions de publicités, de promotions de produits et services, des actions de relations publiques et de relations de presse, ou une combinaison de plusieurs de ces actions.
6. L'évaluation des retombées : Chaque contribution d'Orizon Mobile doit faire l'objet d'un bilan. Orizon Mobile doit obtenir le rapport d'activité de l'organisme commandité, élaborer un bilan de partenariat et analyser la pertinence du renouvellement de l'association avec l'organisme demandeur.
